



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
20 décembre 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-huitième réunion directive

Genève, 30 septembre-4 octobre 2019

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa soixante-huitième réunion directive**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 30 septembre au 4 octobre 2019

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour.....	3
A. Le développement économique en Afrique : « Made in Africa » – Les règles d’origine, un tremplin pour le commerce intra-africain	3
B. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	4
C. Questions diverses	5
D. Autres décisions du Conseil.....	5
II. Résumé du Président	6
A. Séance plénière d’ouverture.....	6
B. Interdépendance et stratégies de développement à l’heure de la mondialisation	7
C. L’investissement au service du développement.....	9
D. Le développement économique en Afrique : « Made in Africa » – Les règles d’origine, un tremplin pour le commerce intra-africain.....	11
E. Capturer la valeur créée par l’économie numérique.....	13
F. Rapport sur l’assistance de la CNUCED au peuple palestinien	15
G. Activités de la CNUCED en faveur de l’Afrique.....	16
H. Autres questions relatives au commerce et au développement	17
I. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence	18
J. Séance plénière de clôture	19
III. Questions d’organisation.....	19
A. Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux.....	19
B. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence	20
C. Désignation d’organisations non gouvernementales aux fins de l’article 77 du Règlement intérieur du Conseil	20
D. Questions diverses	21
E. Adoption du rapport.....	21
 Annexes	
I. Projet de conclusions concertées sur le point 6 de l’ordre du jour, présenté par le Groupe des 77 et la Chine	22
II. Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	23
III. Thème et questions d’orientation de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d’experts du commerce électronique et de l’économie numérique	24
IV. Participation	25

Introduction

Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa soixante-huitième réunion directive au Palais des Nations, à Genève, du 30 septembre au 4 octobre 2019. Pendant la réunion, il a tenu huit séances plénières.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Le développement économique en Afrique : « Made in Africa » – Les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain

Conclusions concertées 549 (EX-LXVIII)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Se félicite* de la publication par le secrétariat de la CNUCED du *Rapport 2019 sur le développement économique en Afrique : « Made in Africa » – Les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain* ;

2. *Constate* que des progrès ont été faits à la faveur du lancement de la phase opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à Niamey, en juillet 2019 ; la Zone sera régie par des instruments opérationnels, parmi lesquels des règles d'origine ;

3. *Prend note* de ce que ce tournant a été rendu possible par la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par 27 des 54 pays signataires ;

4. *Souligne* que les dirigeants africains ont renouvelé leur engagement politique concernant le rôle décisif du commerce et de l'intégration régionale dans le développement économique de l'Afrique et la réalisation de l'« Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons » de l'Union africaine ;

5. *Prend note* du message principal du Rapport qui est le suivant : la création de la Zone de libre-échange continentale africaine représente une chance historique de stimuler le commerce intra-africain et d'accélérer la transformation structurelle du continent ; et note également que cela passe par une stratégie fondamentale, la mise en œuvre d'une libéralisation préférentielle du commerce entre les pays membres de la Zone ;

6. *Reconnaît* que la définition de règles d'origine favorables aux entreprises, transparentes et souples, entre autres mesures, est nécessaire à la concrétisation des promesses dont le processus de libéralisation préférentielle des droits de douane est porteur ;

7. *Souligne* que la Zone de libre-échange continentale africaine doit libérer le potentiel des chaînes de valeur régionales pour favoriser l'industrialisation, stimuler la croissance économique, créer des emplois décents dans tous les secteurs de l'économie, transformer les entreprises informelles et le commerce transfrontalier informel, et concourir ainsi à la réduction progressive de la précarité de l'emploi, notamment chez les femmes et les jeunes ;

8. *Reconnaît* que la matérialisation des retombées potentielles de la Zone de libre-échange continentale africaine exige le renforcement des capacités institutionnelles, de manière à garantir l'application impartiale, transparente, prévisible et cohérente des règles d'origine convenues ;

9. *Considère* que les règles d'origine devraient aussi être conçues en tenant compte des différences entre les pays d'Afrique sur les plans des capacités productives et de la compétitivité, de sorte qu'aucun pays ne soit laissé de côté ;

10. *Reconnaît* que la façon dont les règles d'origine sont conçues et appliquées au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine aura une incidence sur :
 a) l'ampleur des retombées économiques et leur répartition entre les pays d'Afrique ;
 b) le développement et le degré de complexité des chaînes de valeur régionales en Afrique ;
 c) le succès de la commercialisation des biens « made in Africa » sur le continent ;

11. *Encourage* les responsables à veiller à ce que l'application des règles d'origine favorise la cohérence et la convergence des approches suivies par les autorités concernées, ainsi que l'ouverture d'un dialogue soutenu entre les secteurs public et privé ;

12. *Demande* aux pays développés et aux pays en développement qui sont en mesure de le faire, ainsi qu'aux institutions compétentes, de continuer de fournir au continent un appui approprié, qui lui permettra d'approfondir l'intégration régionale et de remédier aux problèmes que posent les obstacles non tarifaires et le recul des investissements dans les secteurs productifs et les infrastructures, en vue de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine et de la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique ;

13. *Prie* la CNUCED de continuer de soutenir le secrétariat de l'Union africaine dans la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine et de poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur les questions relatives au développement de l'Afrique, tout en redoublant d'efforts pour mener des activités dans le prolongement des recommandations formulées dans ses produits de recherche, et en tenant compte de la problématique femmes-hommes, conformément au mandat que lui confère le Maafikiano de Nairobi.

*Séance plénière de clôture
 le 4 octobre 2019*

B. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Décision 550 (EX-LXVIII)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Réaffirme* que la coopération technique est l'un des trois grands domaines d'action de la CNUCED et que ceux-ci doivent se renforcer mutuellement ;

2. *Insiste* sur l'utilité des activités de coopération technique de la CNUCED dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur l'importance d'une participation active de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement ;

3. *Prie* le secrétariat d'élaborer un projet de stratégie de coopération technique, en concertation avec les groupes régionaux, et d'engager des débats préliminaires au cours d'une session du Groupe de travail au premier trimestre 2020 ;

4. *Invite* le secrétariat à continuer de renforcer la coopération entre les divisions et entre les institutions, de manière à améliorer la cohérence des activités de coopération technique et leurs résultats et à intensifier l'échange de meilleures pratiques en matière de prestation de cette assistance technique, compte tenu du mandat de la CNUCED et des réalisations de ses équipes spéciales ;

5. *Invite* le secrétariat à poursuivre ses efforts de mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats, dans le respect des directives de l'Organisation des Nations Unies ;

6. *Insiste* sur l'importance d'un financement suffisant et prévisible pour garantir une coopération technique efficace dans le cadre de l'exercice du mandat de la CNUCED, en accordant une attention particulière à la réalisation des objectifs pour lesquels peu de progrès auraient été accomplis selon l'examen à mi-parcours du Maafikiano de Nairobi ;

7. *Invite* les pays développés et les pays en développement qui sont en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles en faveur de la coopération technique afin d'améliorer la prévisibilité des activités d'assistance technique de la CNUCED ;

8. *Soutient* la CNUCED dans ses efforts visant à diversifier et à étendre le cercle de ses donateurs et dans sa réflexion sur la possibilité de recourir à de nouveaux moyens de financement, tels que les mécanismes de financement commun, en appui au Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, placé sous la direction de la CNUCED, et d'autres sources de financement, y compris le financement mixte et les partenariats public-privé.

*Séance plénière de clôture
le 3 octobre 2019*

C. Questions diverses

Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives

Décision 551 (EX-LXVIII)

À sa séance plénière de clôture, le 4 octobre 2019, le Conseil du commerce et du développement a décidé de recommander à l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer une huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qui se tiendrait sous les auspices de la CNUCED en 2020.

D. Autres décisions du Conseil

Le développement économique en Afrique : « Made in Africa » – Les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain

1. À sa séance plénière de clôture, le 4 octobre 2019, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les conclusions concertées sur le point 4 de l'ordre du jour, distribuées en séance en tant que document officiel (voir chap. I, sect. A, ci-dessus).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

2. À sa cinquième séance plénière, le 2 octobre 2019, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(68)/4), ainsi que des déclarations des délégations. Conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, il a décidé que le rapport sur sa soixante-huitième réunion directive, adressé à l'Assemblée générale, renfermerait un compte rendu des débats tenus au titre de ce point de l'ordre du jour.

Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

3. À sa sixième séance plénière, le 2 octobre 2019, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED sur ce point de l'ordre du jour, publié sous la cote TD/B/EX(68)/2.

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

4. À sa septième séance plénière, le 3 octobre 2019, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa soixante-dix-huitième session (TD/B/WP/300), adopté les conclusions concertées et approuvé le projet de décision formulé à son attention dans le rapport (voir chap. I, sect. B, ci-dessus).

Autres questions relatives au commerce et au développement

5. Le Conseil du commerce et du développement a examiné deux questions subsidiaires au titre du point 9 de l'ordre du jour.

Développement progressif du droit commercial international : rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

6. À sa sixième séance plénière, le 2 octobre 2019, le Conseil a pris note du rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa cinquante-deuxième session (A/74/17), tenue à Vienne du 8 au 19 juillet 2019.

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

7. Le Président du Conseil du commerce et du développement a informé les représentants que le rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international serait examiné à la prochaine réunion directive du Conseil.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

8. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a dit que la soixante-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement faisait suite à une semaine d'activités organisée à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les questions relatives aux changements climatiques et les inquiétudes quant au caractère de plus en plus incertain de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La CNUCED y avait contribué de façon appréciable, avant comme pendant la semaine en question, en plaçant les idées au centre du débat. La réunion offrait donc l'occasion dès maintenant de délibérer de ces questions fondamentales, de réfléchir aux moyens de susciter un regain d'optimisme face à l'évolution rapide de la donne du développement et, à l'approche de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de trouver des solutions pour focaliser le débat sur les vrais problèmes mondiaux du moment. Les nouveaux obstacles au multilatéralisme étaient devenus par la force des choses un sujet de préoccupation majeur parmi les questions de commerce et de développement, à mesure que se dessinait une tendance à dissocier le commerce du développement, et que l'exploitation des technologies au service du développement se muait en une compétition aux allures de guerre froide. La CNUCED devait se positionner sur ces problèmes et contribuer à orienter le débat public à l'échelle internationale.

9. En ce qui concerne le commerce, la CNUCED avait continué de contribuer, aux niveaux national et multilatéral, à l'enrichissement du débat mondial. Le *Rapport 2019 sur le développement économique en Afrique*, qui portait essentiellement sur les règles d'origine, serait présenté pendant la réunion. Le Secrétaire général l'avait déjà évoqué lors d'une réunion tenue au Niger à l'occasion du lancement de la phase opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine. De nombreux partenaires avaient exprimé le souhait que la CNUCED donne suite aux recommandations formulées dans le rapport en renforçant la capacité des pays d'Afrique de négocier entre eux les règles d'origine, de manière à enrichir les travaux axés sur l'intégration régionale et à donner à ces pays les moyens de contribuer plus activement aux activités de l'Organisation mondiale du commerce.

10. Après son lancement à Bangkok et sa présentation au Cap (Afrique du Sud) et à New York, la première édition du *Rapport sur l'économie numérique*¹ serait également présentée à la réunion. Consacré aux questions que soulèvent l'essor de la numérisation et la concentration toujours plus forte du pouvoir dans les mains des « géants » du numérique, ce rapport, dans lequel la croissance exponentielle de l'économie numérique avait été

¹ Anciennement *Rapport sur l'économie de l'information*.

mesurée pour la première fois, commençait déjà à faire émerger un débat. Ces trente dernières années, l'inclusion numérique avait principalement été étudiée sous l'angle de l'accès au large bande, sans qu'il soit suffisamment tenu compte des considérations de développement. Pour que la révolution numérique suscite le développement, il fallait pouvoir créer des contenus, pas seulement consommer des services numériques ou fournir des données brutes.

11. La CNUCED avait accueilli dernièrement le premier Forum des Nations Unies sur le commerce, qui avait mis l'accent sur les difficultés et la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et des autres pays économiquement fragiles. La quinzième conférence Prebisch avait également été l'occasion de mettre en évidence les obstacles auxquels se heurtaient les plus vulnérables et de montrer en quoi ils avaient été rendus invisibles dans le débat international. Dans le prolongement de ces manifestations, certains des principaux acteurs de Genève avaient été présents lorsque l'Assemblée générale avait examiné les mêmes questions. Le Secrétaire général ne doutait pas qu'à l'approche de la quinzième session de la Conférence, la CNUCED continuerait de montrer la voie dans l'action menée pour atténuer les changements climatiques et remédier à la vulnérabilité. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2019*, qui serait présenté pendant la réunion, portait sur le financement de la transition vers une économie verte et inclusive. La semaine précédente, la première édition du *Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor* avait été présentée en marge de l'Assemblée générale. L'Économiste en chef de l'ONU avait déclaré que beaucoup considéraient cette publication comme le diagnostic le plus approfondi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable depuis 2015.

12. Le Secrétaire général a souligné à nouveau que les travaux analytiques de la CNUCED et son aptitude à repérer les domaines d'action essentiels avec un temps d'avance conféraient à l'organisation une autorité intellectuelle et continuaient de concourir à la résolution de divers problèmes, grâce à l'aide et sous l'impulsion des États membres. À l'occasion d'un séminaire-retraite, il s'était réuni avec les directeurs de la CNUCED pour esquisser des pistes de recommandations et un plan d'action en vue de la quinzième session de la Conférence. Dans le cadre de l'élaboration de son rapport à la Conférence, qu'il prévoyait de présenter aux États membres au deuxième trimestre de 2020, il organiserait prochainement un petit déjeuner de travail avec les chefs de mission des groupes régionaux pour échanger des idées et des avis. Il animerait également la première réunion du groupe de personnalités éminentes pour apporter un point de vue mondial sur les enjeux du développement et du multilatéralisme, ainsi que sur le rôle que la CNUCED pourrait jouer.

B. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

13. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a fait remarquer que le pessimisme gagnait la communauté internationale devant le constat de son impuissance à mettre en train la réalisation des objectifs de développement durable. Le multilatéralisme s'enlisait dans une crise et ni l'action ni le financement ne semblaient à la hauteur des discours. Dans ce contexte, le *Rapport sur le commerce et le développement, 2019 : Le financement d'une nouvelle donne écologique mondiale* posait la question de la nécessité de provoquer une réflexion autour d'une nouvelle donne écologique mondiale.

14. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a déclaré que, pour la troisième année consécutive, le *Rapport sur le commerce et le développement* s'inscrivait dans le prolongement des éditions précédentes. Le rapport de 2017 avait porté sur l'incapacité de remédier efficacement aux problèmes à l'origine de la crise financière mondiale, et mis en lumière la financiarisation de l'économie mondiale, la montée en puissance des grandes sociétés et le capitalisme de rente. Dans la livraison 2018, l'argument du capitalisme de rente avait été appliqué au système commercial international, en soulignant les périls que représentaient pour le monde certaines tendances du commerce international et de l'économie numérique, et les abus des entreprises et le comportement de recherche de rentes. Dans le *Rapport sur le commerce et*

le développement, 2019, la CNUCED offrait une solution aux problèmes soulignés dans les rapports précédents, en proposant de suivre une approche plus constructive.

15. Il était soutenu dans le rapport que les décideurs n'étaient pas préparés, ni au niveau national ni au niveau international, à la menace d'une récession mondiale. En raison de leur dépendance à l'égard des marchés d'actifs, du faible niveau des salaires et de leurs stratégies de détente fiscale, les pays avancés n'étaient plus parvenus, depuis la crise financière mondiale, à renouer avec une croissance robuste. De leur côté, les pays en développement étaient restés fortement tributaires des produits de base et des capitaux d'emprunt, et donc exposés au risque d'une spirale déflationniste. Bien qu'elles n'en aient pas été la cause première, les tensions douanières avaient accentué le ralentissement de la croissance du commerce mondial. Des erreurs stratégiques plus globales expliquaient l'émergence d'une économie mondiale à la fois financiarisée et fragile, dans laquelle la demande était faible, l'investissement était atone et le multilatéralisme ne parvenait plus à régler les conflits liés au commerce, à la dette, aux questions monétaires et à la technologie. Il s'avérait que les causes profondes de cette conjoncture économique mondiale étaient les marchés financiers et la financiarisation – pas le commerce. Les décideurs politiques se laissaient duper par des flux de capitaux dont la volatilité était devenue coûteuse. En outre, l'hypermondialisation avait été alimentée par la dette, dont l'encours mondial avait été multiplié par 14 depuis 1980, principalement du fait des emprunts du secteur privé. Comme on aurait pu s'y attendre, cet endettement ne s'était pas traduit par une hausse des investissements productifs.

16. Face à cette situation, le *Rapport sur le commerce et le développement, 2019*, était porteur d'un ambitieux programme, qui visait à prévenir une crise économique, sociale et écologique, et reposait sur un important effort d'investissement dans une série de biens publics interconnectés. Les éléments clés de ce programme étaient la fin de l'austérité et la poursuite de nouvelles priorités stratégiques, à savoir la redistribution des revenus, l'augmentation de la part des salaires, l'instauration d'une fiscalité nouvelle et progressive, l'augmentation des investissements publics en faveur de la décarbonation du secteur énergétique, des transports et de l'agriculture, ainsi que l'adoption de politiques industrielles vertes. Le rapport soulignait également la nécessité de lutter contre les flux financiers illicites à visée fiscale, de mettre en place des mécanismes de contrôle des capitaux pour orienter les capitaux internationaux vers les activités productives et réduire le montant net des transferts de ressources des pays en développement vers les pays développés, ainsi que de soutenir les banques publiques pour accroître le financement de la transformation structurelle verte. Enfin, il fallait un système multilatéral solide, qui subordonne le secteur financier à l'économie réelle.

17. Un intervenant a fait observer que les pays et les groupes de population les plus pauvres seraient les plus durement touchés par le réchauffement de la planète. Il a ajouté que certains pays en développement prenaient déjà des mesures pour relever le défi climatique. Le Gouvernement éthiopien, par exemple, avait approuvé un plan de verdissement de l'économie, qui visait à réduire les émissions de carbone, et la Chine mettait en œuvre une stratégie énergétique de neutralité carbone. La volonté politique était essentielle à une croissance sobre en carbone.

18. Une autre intervenante a situé dans un contexte historique les problèmes actuels auxquels devaient répondre les gouvernements et la communauté internationale. Elle a plaidé en faveur d'un changement radical, analogue au revirement opéré dans les années 1930, dont l'objectif serait de restaurer l'autorité des États sur le système financier mondialisé. Il s'agissait là d'une réponse nécessaire aux déséquilibres économiques actuels, qui devait être apportée dans le cadre d'une nouvelle donne écologique mondiale. Elle a également suggéré des sources de financement de cette nouvelle donne.

19. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de certains groupes régionaux et d'une délégation ont souligné la nécessité d'une coopération et d'une coordination internationales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et d'une autre délégation ont mis en avant le fait que les pays en développement émettaient nettement moins de gaz à effet de serre que les pays développés, mais subissaient de façon disproportionnée les effets des changements climatiques et ne disposaient que de moyens restreints pour s'adapter à ces

effets et se relever en cas de dégâts. Ils se sont dits favorables à l'application du principe des responsabilités communes mais différenciées dans l'action menée pour atténuer les changements climatiques. Le représentant d'un groupe régional a demandé que des ressources soient mobilisées pour aider les États les plus vulnérables aux changements climatiques à renforcer les mécanismes locaux de résilience et d'adaptation, et à lutter ainsi contre les menaces climatiques croissantes auxquelles ceux-ci étaient exposés. Un autre représentant a insisté sur la participation insuffisante des pays les moins avancés aux systèmes d'échange de crédits d'émission de carbone et prié la CNUCED d'aider ces pays à renforcer leurs capacités en la matière.

20. Le représentant d'un autre groupe régional a demandé à la CNUCED d'appuyer les efforts faits pour renforcer la coopération Sud-Sud dans le contexte d'une nouvelle donne écologique mondiale, et l'a priée de réfléchir à des politiques susceptibles de stimuler le développement dans le cadre des engagements pris lors des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques.

21. Plusieurs représentants ont fait part des inquiétudes que leur inspiraient les effets des mesures coercitives unilatérales et prié la CNUCED de conduire une étude, dans le contexte de la tenue de la quinzième session de la Conférence en 2020, pour évaluer les répercussions économiques, financières et commerciales de ces mesures sur les pays concernés, en particulier l'incidence des blocus et des sanctions financières.

22. Le représentant d'un groupe régional s'est dit préoccupé par le peu d'attention accordée aux questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et s'est interrogé sur le ton et l'objectivité du rapport dans certains domaines. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont réaffirmé qu'ils étaient reconnaissants à la CNUCED de la publication du rapport et adhéraient aux principales idées et mesures avancées dans celui-ci.

C. L'investissement au service du développement

(Point 3 de l'ordre du jour)

23. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que les flux mondiaux d'investissement étranger direct étaient toujours en baisse, ainsi qu'il ressortait du *World Investment Report 2019* (Rapport sur l'investissement dans le monde), et que les zones économiques spéciales étaient d'importants mécanismes d'intervention, de nature à stimuler l'investissement et l'activité industrielle.

24. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté les travaux d'analyse entrepris dans le cadre du *World Investment Report* et du *Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor*, qui visaient à suivre les investissements orientés vers les secteurs liés aux objectifs de développement durable. Il a centré son propos sur l'essor mondial des zones économiques spéciales, leur rattachement aux politiques industrielles, les facteurs de succès et l'objectif consistant à transformer ces zones pour qu'elles ne soient plus des enclaves privilégiées mais que leurs retombées profitent au plus grand nombre, et les demandes d'aide reçues d'États membres désireux de mettre en place des zones modèles pour les objectifs de développement durable.

25. Un groupe constitué de quatre représentants du secteur public et du secteur privé a fait part de son expérience de la création et de la gestion de zones ayant concouru au développement industriel, à la promotion du commerce et de l'investissement, au développement des entreprises et au développement économique de manière générale. Il a fait observer que les retombées des zones économiques spéciales n'étaient pas garanties, et que l'échange de connaissances entre les acteurs était impératif pour aider les pays à concevoir des politiques plus efficaces à cet égard. L'existence d'infrastructures solides et d'institutions fortes, la sécurité juridique, la volonté politique et la coopération public-privé étaient essentielles pour réussir à mettre en place des zones économiques spéciales. La promotion de l'investissement par les zones économiques spéciales devait être alignée sur la stratégie nationale de réalisation des objectifs de développement durable.

26. Les représentants de bon nombre de groupes régionaux et de délégations se sont félicités de l'opportunité du débat sur l'investissement et les zones économiques spéciales. Plusieurs délégations ont salué la qualité du rapport, dans lequel les préoccupations des

pays en développement, des pays les moins avancés et des groupes vulnérables tenaient une place centrale. Quelques représentants ont relevé le caractère instructif des nouvelles données fournies par la CNUCED sur les acteurs qui détiennent véritablement les investissements. Un autre s'est dit reconnaissant à la CNUCED des communications adressées aux États membres sur les conclusions du rapport. Plusieurs se sont félicités des travaux que la CNUCED avait consacrés à l'investissement, notamment de la parution du *Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor*, des examens de la politique d'investissement et de l'aide dont bénéficiaient les pays en développement dans le cadre de la réforme des accords internationaux d'investissement. Ils ont souligné le caractère opportun de la publication du *Monitor* et prié la CNUCED de poursuivre ces travaux. Un représentant a déclaré que les réunions, les ateliers et les activités d'assistance technique de la CNUCED sur les accords internationaux avaient été particulièrement utiles.

27. De nombreux représentants ont exprimé l'inquiétude que leur inspirait le constat, dressé dans le rapport, du déclin des flux mondiaux d'investissement étranger direct, qui rendait plus difficile la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont demandé que des efforts soient faits pour améliorer le climat d'investissement au niveau mondial et les moyens d'adaptation aux enjeux actuels.

28. Nombre de pays ont mis en avant les efforts qu'ils faisaient pour élaborer des stratégies relatives aux zones économiques spéciales, souligné la nécessité d'intensifier le partage des connaissances et la diffusion d'orientations ciblées, et estimé qu'il importait que la CNUCED fasse une place aux zones économiques spéciales dans ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, ainsi que dans son cadre de politique de l'investissement pour un développement durable. Un représentant a suggéré que la question des zones économiques spéciales soit abordée en 2020 à l'occasion du Forum mondial de l'investissement.

29. Certaines délégations ont estimé que les politiques relatives aux zones économiques spéciales devaient faire partie intégrante de la politique industrielle, ajoutant que ces zones devaient être au service des objectifs de développement durable et être conformes aux règles du commerce, aux normes environnementales et aux normes en matière de droits de l'homme.

30. Plusieurs délégations ont encouragé la CNUCED à poursuivre ses travaux d'analyse et d'assistance technique dans le domaine de l'investissement, principalement en vue de trouver des moyens de combler le déficit d'investissement dans les objectifs de développement durable, d'améliorer l'évaluation des retombées des investissements, de promouvoir les instruments de coopération régionale en lien avec l'investissement et de renforcer la capacité des pays en développement d'élaborer des politiques d'investissement international.

31. Certains représentants ont encouragé la CNUCED à continuer de soutenir les pays les plus vulnérables dans leurs efforts d'industrialisation, de diversification économique et de transformation industrielle, et à intensifier l'échange de bonnes pratiques entre États membres en matière de politique d'investissement. Un représentant a demandé que des travaux de recherche soient menés sur les mécanismes d'atténuation des risques et d'assurance susceptibles de stimuler l'investissement dans les petits États insulaires en développement après une catastrophe.

32. Récapitulant les principales conclusions du débat, les intervenants ont souligné qu'il importait de mobiliser le secteur privé par la coopération public-privé à l'initiative des gouvernements, et qu'il était nécessaire de créer des institutions dans un cadre juridique stable et prévisible et d'améliorer le climat des affaires. Ils ont insisté sur la nécessité de développer des écosystèmes dans lesquels les milieux universitaires et les entreprises avaient un rôle à jouer, ainsi que de rapprocher le développement des infrastructures et l'urbanisation. Les zones économiques spéciales n'étaient pas un remède miracle aux maux économiques et leurs retombées pouvaient ne pas être immédiatement visibles. Il était essentiel que les politiques relatives aux zones économiques spéciales soient rattachées aux objectifs de développement durable, en particulier dans le domaine de la protection de l'environnement. Enfin, les zones économiques spéciales pouvaient contribuer à

l'intégration régionale, et les zones régionales de développement, dont l'idée avait été proposée dans le *World Investment Report 2013*, prenaient maintenant leur essor.

33. Le Directeur a conclu en rappelant les principales difficultés des zones économiques spéciales et en soulignant la nécessité d'une nouvelle génération de zones qui soient compatibles avec les objectifs de développement durable. En réponse aux observations des intervenants et des participants sur la nécessité de partager les expériences, de mettre en commun les connaissances et de diffuser des conseils pratiques sur les zones économiques spéciales, il a proposé de créer une alliance mondiale de zones, avec l'appui du secrétariat de la CNUCED, pour faciliter la transmission du savoir et l'échange de bonnes pratiques.

34. En ce qui concerne les principales préoccupations des représentants, le Directeur a décidé que la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED aiderait les États membres à y répondre. La CNUCED continuerait de diffuser des informations actualisées sur les tendances de l'investissement étranger direct et le cadre directif de l'investissement, et d'aider les pays à prendre des mesures adéquates pour surmonter les principaux obstacles auxquels ils se heurtaient. Au vu des réactions positives qu'a suscitées le *Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor*, le Directeur envisagerait la possibilité de conduire des études complémentaires, notamment des études d'impact. Il a aussi pris note des remarques des représentants quant aux besoins futurs d'assistance technique. Le secrétariat de la CNUCED répondrait aux demandes particulières des représentants, notamment au sujet des mécanismes d'atténuation des risques et d'assurance dans les petits pays structurellement vulnérables, et pourrait s'entretenir avec eux dans le cadre de consultations individuelles. S'agissant des préoccupations soulevées dans les médias quant à la qualité des données sur l'investissement étranger direct, la CNUCED ne collectait pas de données sur l'investissement étranger direct « fantôme », bien qu'elle suive séparément les tendances de l'investissement étranger direct de transit.

D. Le développement économique en Afrique : « Made in Africa » – Les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain

(Point 4 de l'ordre du jour)

35. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a fait savoir qu'il avait déjà évoqué le *Rapport 2019 sur le développement économique en Afrique : « Made in Africa » – Les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain* lors d'une réunion tenue à Niamey en juillet 2019, à l'occasion du lancement de la phase opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il avait pu constater que les travaux de la CNUCED s'étaient avérés utiles et avaient contribué aux efforts faits par les États membres africains pour promouvoir l'intégration régionale.

36. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED a présenté les points saillants du *Rapport 2019 sur le développement économique en Afrique*. Ce rapport, établi dans la perspective de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, avait suscité des réactions positives de la part des parties prenantes tant publiques que privées. Le Directeur a prié les délégations de veiller à ce que les négociateurs de leurs pays respectifs disposent d'une copie du rapport.

37. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport, qui avait sensiblement contribué à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Un groupe régional a encouragé la Division à poursuivre ses travaux en la matière. Le représentant d'un autre groupe régional a déclaré qu'il adhérerait à la plupart des recommandations formulées dans le rapport, relevé l'actualité du thème choisi, compte tenu de l'incertitude que soulevait la politique commerciale à l'échelle mondiale, et souligné qu'un dialogue public-privé et des politiques complémentaires étaient nécessaires pour permettre aux entreprises locales de saisir les possibilités offertes par le marché continental. Il s'est félicité du soutien apporté par la CNUCED à l'élaboration de l'une des annexes de l'Accord, consacrée aux règles d'origine, et a réaffirmé que les pays auraient besoin d'un appui technique supplémentaire sur les règles d'origine et les offres tarifaires dans le cadre des négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine.

38. Un groupe régional a estimé que les pays membres de l'Association latino-américaine d'intégration devaient constituer l'unité d'analyse du commerce régional en Amérique latine. Un autre a déclaré que le rapport était cohérent dans son analyse, bien équilibré et axé sur les résultats, et qu'il renfermait de précieux renseignements sur les notions et les définitions relatives aux règles d'origine, ainsi que sur les effets pratiques de ces règles. Il a aussi souligné la nécessité d'accords commerciaux correctement négociés et constaté l'utilisation de plus en plus fréquente de préférences commerciales unilatérales.

39. Un représentant a déclaré que le rapport offrait une analyse détaillée des règles d'origine et de leur importance aux fins de l'intégration régionale dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, et relevé la pertinence des recommandations formulées. Un autre a estimé que le rapport était complet et bien documenté, et facilitait la négociation de règles d'origine réalistes. Un autre encore a souligné que la Zone de libre-échange continentale africaine exigeait l'harmonisation des politiques, et a encouragé les États membres à prendre pleinement part aux négociations. Un quatrième a fait remarquer que des règles d'origine complexes et propres à chaque produit pourraient empêcher les pays de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la Zone, créer des lourdeurs au niveau des services de douane et des petits producteurs locaux et entraîner ainsi des problèmes de traitement. Il a insisté sur la nécessité de programmes de renforcement des capacités et d'une plus grande cohérence entre les politiques commerciales et industrielles. Un autre représentant a fait observer qu'il était difficile aux pays de destination de comprendre quelles règles d'origine étaient applicables. En outre, il souhaitait que la CNUCED organise une session consacrée aux difficultés rencontrées par les pays en développement sans littoral.

40. Plusieurs groupes régionaux et de nombreux représentants ont souligné la contribution du rapport à l'intégration régionale en Afrique. La plupart des délégations ont insisté sur le fait que la Zone de libre-échange continentale africaine visait à accroître le commerce intra-africain et que les règles d'origine joueraient un rôle essentiel à cet égard. Des règles adéquates et pas trop restrictives constituaient un instrument efficace de libéralisation du commerce. Plusieurs groupes régionaux et représentants ont relevé la pertinence, dans le rapport, de l'argument selon lequel les règles d'origine devaient être simples, souples, transparentes, prévisibles et favorables aux entreprises.

41. Un représentant s'est félicité de la place accordée dans le rapport au commerce comme outil de développement. Plusieurs délégations ont relevé le caractère opportun du rapport, compte tenu en particulier des négociations en cours. Certaines ont insisté sur la nécessité de politiques complémentaires, notamment de politiques d'infrastructures, de politiques industrielles ou de politiques de soutien aux petites et moyennes entreprises, de sorte que les règles d'origine favorisent le développement. Bon nombre ont remercié la CNUCED de l'aide que celle-ci avait apportée aux pays en développement dans leurs efforts de promotion de la transformation structurelle, notamment en publiant ce rapport.

42. De nombreuses délégations ont souligné d'une part les différences de capacités productives et de compétitivité entre pays africains, et donc la nécessité d'un dosage variable des politiques, et d'autre part la dépendance excessive à l'égard des produits de base. Certains représentants ont souligné qu'il importe qu'aucune région ni aucun groupe ne soient laissés de côté dans le processus d'intégration. Un représentant a déclaré que la Zone de libre-échange continentale africaine pouvait avantageusement s'inscrire dans le prolongement des blocs régionaux et des négociations tripartites. Certaines délégations ont fait observer qu'une attention particulière devait être portée aux femmes dans le processus d'intégration.

43. Certaines délégations ont souligné qu'il importait de continuer d'apporter une assistance technique à l'Afrique, notamment dans les domaines de la facilitation du commerce, de l'entrepreneuriat et de l'accès au financement.

44. Un représentant a déclaré que le succès de la Zone de libre-échange continentale africaine importait également à la Communauté des Caraïbes étant donné que les gouvernements des États de la région étudiaient la possibilité de resserrer les liens entre le marché unique et la Zone.

45. Un groupe régional s'est félicité de l'appui fourni à l'État de Palestine, auquel des ressources suffisantes devaient être allouées en application du Maafikiano de Nairobi.
46. Un autre groupe régional s'est déclaré disposé à entamer un dialogue approfondi sur la promotion d'une coopération et d'une intégration mutuellement avantageuses, en rappelant que la Fédération de Russie avait une solide expérience des solutions informatiques et des plateformes électroniques.
47. Un autre groupe régional a encouragé la CNUCED à poursuivre ses travaux consacrés à l'échange de pratiques optimales sur la mise en œuvre effective des objectifs de développement durable et des objectifs nationaux de développement.
48. Un groupe régional a souhaité que la CNUCED revitalise son mécanisme intergouvernemental, conformément au Maafikiano de Nairobi.
49. Un représentant a estimé qu'il était temps d'adapter le système commercial international pour l'axer davantage sur le développement, et rappelé aux participants que les sources des problèmes que connaissaient les pays en développement étaient externes, qu'il s'agisse de la volatilité des marchés financiers ou des paradis fiscaux. Au sujet de la mobilisation des ressources en faveur des objectifs de développement durable, il a souligné que la coopération Sud-Sud ne pouvait se substituer à la coopération Nord-Sud.
50. Le Secrétaire général de la CNUCED, les groupes régionaux et les représentants se sont félicités de la création récente d'un nouveau groupe régional, l'Union économique eurasiatique.
51. Un groupe régional a demandé à recevoir les noms des membres du groupe de personnalités éminentes du Secrétaire général, qui a répondu qu'il communiquerait ces noms après la première réunion du groupe, et précisé que ces personnes étaient chargées de le conseiller.
52. Le Président du Conseil a conclu en déclarant que les observations formulées témoignaient de la qualité du rapport. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a informé les participants que la CNUCED avait élaboré cinq documents techniques destinés aux annexes de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et proposé un projet de renforcement des capacités sur les règles d'origine. De plus, la CNUCED publierait prochainement un rapport sur les pays en développement sans littoral, les difficultés rencontrées par ces pays et les solutions possibles.

E. Capter la valeur créée par l'économie numérique

(Point 5 de l'ordre du jour)

53. Le Secrétaire général de la CNUCED a prononcé le discours d'ouverture du débat consacré au *Rapport sur l'économie numérique 2019 : Création et captation de valeur – Incidences sur les pays en développement*. Deux intervenantes ont animé le débat, une représentante de l'Agence thaïlandaise de promotion des transactions électroniques et une représentante de TLcom Capital, société de capital-risque établie en Afrique.
54. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté les conclusions du rapport, en soulignant la dynamique récente de l'économie numérique, plus particulièrement le rôle des données et des plateformes numériques, et en quoi elles peuvent être une chance ou un obstacle pour le développement durable, et les politiques possibles aux niveaux national et international.
55. Une des intervenantes a présenté le bilan de la Thaïlande dans le domaine de l'élaboration des politiques publiques relatives à l'économie numérique. Elle a souligné la nécessité d'améliorer les systèmes statistiques afin que les décideurs disposent de statistiques pertinentes, comparables et de qualité, ce qui était nécessaire pour prendre des décisions en toute connaissance de cause, et a présenté l'initiative sur l'économie du futur et la gouvernance d'Internet, qui visait à rattraper le retard de connaissances numériques en Thaïlande.

56. L'autre intervenante a présenté des exemples d'entreprises technologiques africaines qui utilisent la technologie numérique pour trouver des solutions à certains des problèmes les plus importants du continent concernant la santé, l'éducation, l'agriculture et les transports dans des situations économiques difficiles. Elle a souligné la nécessité pour l'Afrique de se mettre à niveau pour trouver sa place dans l'économie numérique mondiale. Si cette mise à niveau nécessitait des capitaux, des compétences et des infrastructures, il importait également que les autorités régulatrices définissent des règles et des orientations qui permettent aux entreprises technologiques d'innover et de se mettre à niveau.

57. Au cours des débats, nombre de délégations ont souligné qu'il était impératif de remédier au fossé numérique, au niveau mondial, entre les pays ruraux et les pays urbanisés, et dans le cas des pays les moins avancés, de garantir à ces pays une connectivité abordable et fiable de façon que personne ne soit laissé de côté. Le passage au numérique avait des conséquences pour toutes les sociétés et tous les pays, et avait un rôle fondamental à jouer dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cependant, nombre de représentants ont noté avec préoccupation que la plupart des pays en développement, particulièrement les moins avancés d'entre eux, se heurtaient à des difficultés importantes du fait qu'ils étaient peu préparés à participer avantageusement au commerce électronique et à l'économie numérique.

58. La Directrice a noté qu'il était largement admis que l'économie numérique était de plus en plus tirée par l'exploitation des données, qui étaient devenues une ressource économique critique. On voyait se profiler une nouvelle chaîne de valeur des données dans laquelle des données étaient recueillies, principalement par des plateformes numériques mondiales, puis emmagasinées, traitées et analysées pour obtenir des renseignements numériques que l'on pouvait monétiser. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'éviter une situation dans laquelle les pays en développement deviendraient simples fournisseurs de données brutes et consommateurs de produits et de services issus de leur transformation.

59. La Directrice a aussi estimé que le passage au numérique permettait la création de richesses et ouvrait des perspectives de développement, notamment aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. Néanmoins, la dynamique de l'économie numérique conduisait à une forte concentration des richesses au profit de quelques puissantes plateformes numériques d'envergure mondiale originaires de quelques pays, en particulier les États-Unis d'Amérique et la Chine. Bon nombre de délégations ont souligné la nécessité d'enrayer la tendance au creusement des inégalités qui caractérisait l'économie numérique.

60. Afin de participer aux aspects productifs de l'économie fondée sur les données, il importait que les pays en développement acquièrent la capacité de créer de capter de la valeur dans l'économie numérique, particulièrement les pays qui étaient peu préparés à tirer parti du passage au numérique. Plusieurs délégations ont constaté l'utilité des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique qui avaient été réalisées pour bon nombre de pays les moins avancés.

61. De l'avis général de bon nombre de délégations, les politiques adoptées aux niveaux national, régional et international étaient déterminantes pour tirer parti de l'expansion rapide de l'économie numérique. Bon nombre de délégations ainsi que la Directrice ont aussi estimé qu'au niveau national, il importait de réaliser des politiques pour permettre aux pays de créer et de capter davantage de valeur, y compris par la promotion de l'entreprenariat et de l'innovation au niveau local ainsi que le développement des compétences voulues pour passer au numérique. Les politiques relatives aux données, la réglementation des flux internationaux de données, la fiscalité, la concurrence, l'emploi et la propriété intellectuelle figuraient parmi les domaines d'action dans lesquels il fallait renforcer le dialogue et la coopération au niveau international. Plusieurs représentants ont demandé une aide internationale accrue de la part des donateurs pour faire en sorte que le passage au numérique contribue au développement, concernant en particulier les pays qui avaient pris du retard dans l'économie numérique. Plusieurs représentants ont également souligné l'importance du transfert de technologies pour remédier au retard technologique.

62. Pour illustrer les points soulevés au cours des débats, un groupe régional et divers représentants ont fait part des réalisations particulières et des politiques menées dans leurs pays respectifs pour promouvoir le passage au numérique.

63. Plusieurs groupes régionaux ont estimé que le rapport était opportun et bien documenté et présentait une analyse équilibrée des conséquences de l'économie numérique pour les pays en développement, et qu'il contribuait à jeter les bases de débats et de travaux futurs sur le rôle du commerce électronique et de l'économie numérique dans le développement, et des politiques nécessaires aux niveaux national, régional et multilatéral.

64. Un représentant a noté la convergence de vues d'un groupe régional et d'un pays à l'autre concernant les conclusions et les recommandations du rapport.

65. De l'avis général de bon nombre de délégations, il était nécessaire de poursuivre le dialogue sur le sujet pour améliorer la compréhension de la nouvelle dynamique de l'économie numérique et ses conséquences pour le développement inclusif et durable. Elles ont souligné le rôle important des travaux menés par la CNUCED dans ses trois grands domaines d'action, dont la formation de consensus, dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'experts sur le commerce électronique et l'économie numérique et d'autres groupes d'experts chargés des politiques de concurrence et de la protection du consommateur.

F. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

(Point 6 de l'ordre du jour)

66. Les représentants de 5 groupes régionaux, de 16 États membres et de 2 organisations internationales ont salué le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/EX(68)/4), dont ils ont souligné la rigueur, la richesse et la qualité.

67. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a appelé l'attention sur les difficultés économiques et budgétaires liées à l'occupation et les problèmes de chômage et de pauvreté et les coûts environnementaux liés à l'occupation, ainsi que la diminution de l'aide des donateurs. Elle a souligné la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires, sans quoi la CNUCED ne pouvait s'acquitter des missions prévues dans Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2) et les résolutions de l'Assemblée générale relatives aux coûts économiques de l'occupation.

68. Le secrétariat a récapitulé le rapport et ses recommandations et informé le Conseil du commerce et du développement de ce que pour la première fois en vingt ans, les autorités israéliennes n'avaient pas accordé aux fonctionnaires de la CNUCED de visa d'accès au territoire palestinien occupé. Des ressources supplémentaires étaient indispensables pour réaliser l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi et les activités relatives aux coûts économiques de l'occupation pour le peuple palestinien prévues par les résolutions 69/20, 70/12, 71/20, 72/13 et 73/18 de l'Assemblée générale.

69. Le représentant de l'État de Palestine a exprimé sa profonde gratitude à propos du rapport et de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Il a présenté des informations sur les difficultés socioéconomiques et la situation budgétaire vis-à-vis d'Israël. Israël exploitait les terres, l'eau et les ressources naturelles palestiniennes, tout en refusant aux Palestiniens le droit de tirer parti de leurs propres ressources. Il a fait observer que la paix et le développement étaient indissociables.

70. Tous les intervenants ont fait écho aux constatations du rapport et appelé l'attention sur une dégradation de la situation, des violations du droit international, une diminution du revenu par habitant, la pauvreté, un chômage élevé, l'insécurité alimentaire, la dépendance à l'égard d'Israël, les obstacles à la libre circulation, le blocus de Gaza et l'effondrement de son économie, la destruction de biens productifs du fait de l'occupation, l'annexion de terres palestiniennes et l'expansion de colonies illégales.

71. Certains représentants ont demandé qu'Israël transfère au Gouvernement de l'État de Palestine les recettes fiscales qui lui étaient dues sans la déduction injustifiée de

11,5 millions de dollars par mois appliquée depuis mars 2019. Ils ont aussi invité les donateurs à enrayer la diminution tendancielle de leur aide.

72. Certains représentants ont partagé le point de vue du rapport selon lequel les Palestiniens devraient pouvoir financer leur développement par l'exploitation de leurs ressources naturelles. Ils ont regretté que les Palestiniens soient privés du droit d'exploiter leur pétrole et leur gaz naturel, ce qui leur coûte des centaines de millions de dollars.

73. Certains représentants ont noté avec préoccupation que la Puissance occupante « sacrifie » l'environnement de la Cisjordanie en y déversant des déchets dangereux et nocifs, et ont averti d'un risque de désastre écologique à Gaza.

74. Certains représentants ont exprimé leur solidarité avec le peuple palestinien et invité à mettre fin à l'occupation, à appliquer la solution des deux États et à créer un État palestinien souverain, dont Jérusalem-Est soit la capitale.

75. La plupart des représentants ont noté que l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi, adopté par consensus par les États membres, était resté inappliqué et ont demandé que des ressources suffisantes soient prévues à cet égard. La représentante d'un groupe régional a indiqué qu'elle présenterait un projet de conclusions concertées sur ce point de l'ordre du jour pour examen.

G. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

(Point 7 de l'ordre du jour)

76. Le secrétariat a présenté les principales activités menées par la CNUCED en faveur de l'Afrique, leurs résultats et leurs effets, et ressources financières correspondantes. Les résultats et les effets concernaient des activités relatives à la transformation de l'économie, au renforcement de la résilience économique, à l'amélioration de la compétitivité, au fonctionnement des sociétés multinationales, à l'autonomisation des populations et à l'investissement dans l'avenir.

77. Plusieurs groupes régionaux et divers représentants ont salué le travail accompli par la CNUCED au cours de l'année écoulée pour favoriser le développement économique et social en Afrique. Un groupe régional a indiqué que la CNUCED aidait les pays africains à mettre en application l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Un représentant a souligné qu'il était nécessaire que la CNUCED continue d'aider à ce que le continent parvienne à une croissance inclusive. Un autre représentant, remerciant la Division pour ses travaux, a invité le Secrétaire général de la CNUCED à les renforcer en affectant davantage d'administrateurs à la Division.

78. Un groupe régional a pris note des travaux de la CNUCED concernant les migrations et la transformation structurelle en Afrique, ainsi que de l'organisation d'une manifestation parallèle à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui avaient aidé à dissiper certaines idées fausses sur les migrations africaines.

79. Certains représentants ont souligné qu'il est important de mettre fin aux flux financiers illicites et au commerce illicite et qu'il faut davantage de coopération internationale. Ils ont soutenu les travaux de la CNUCED et de la Commission économique pour l'Afrique visant à définir et estimer les flux financiers illicites.

80. Un groupe régional a félicité la CNUCED pour ses efforts concernant la gestion axée sur les résultats dans certains domaines d'activité mais estimé que des améliorations étaient encore possibles. Le Forum mondial de l'investissement, le commerce électronique et l'égalité des sexes étaient particulièrement importants. L'égalité des sexes faisait partie des priorités du Maafikiano de Nairobi et devait être intégrée dans tous les travaux de la CNUCED.

81. Diverses délégations sont revenues sur l'assistance fournie par la CNUCED dans le cadre des négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine et ont demandé une assistance pour la phase de mise en œuvre. Une délégation a pris note de l'aide apportée par le Bureau régional de la CNUCED pour l'Afrique à l'Union africaine. Plusieurs représentants ont souligné que la CNUCED jouait un rôle décisif pour ce qui est

de promouvoir le commerce, l'intégration régionale, la diversification et le développement industriel, tandis que d'autres ont souligné la nécessité de continuer d'aider les pays les moins avancés.

82. Plusieurs représentants ont souligné l'importance des activités relatives à l'entrepreneuriat, dont celles relevant du programme Empretec. D'autres représentants ont insisté sur la nécessité de consacrer davantage de ressources au programme « Train for Trade », aux activités de facilitation des échanges et activités liées à la science, à la technologie et à l'innovation. Certaines délégations ont pris note de l'aide de la CNUCED concernant notamment le projet relatif aux sous-produits du coton et le cadre de politique commerciale et ont invité celle-ci à poursuivre son appui relatif aux négociations menées à l'Organisation mondiale du commerce, et concernant le commerce électronique, le traitement spécial et différencié et la douzième Conférence ministérielle en 2020.

83. Plusieurs délégations ont réaffirmé l'importance de l'assistance technique de la CNUCED, particulièrement pour ce qui était des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique. Un représentant a invité la CNUCED à accélérer ses travaux relatifs à une stratégie pour l'économie numérique dans le contexte du projet du Nigéria de devenir la capitale africaine du numérique.

84. Certaines délégations ont souligné que le manque de ressources était un obstacle majeur pour concrétiser en assistance technique les recommandations issues des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED.

85. Plusieurs représentants ont exprimé leur reconnaissance pour les activités de renforcement des capacités multiples et diversifiées qui étaient entreprises pour réduire la vulnérabilité des pays africains. Certains représentants ont évoqué l'actualité de la coopération de leur pays avec l'Afrique, notamment des expositions et des forums de l'investissement à venir.

86. Le secrétariat de la CNUCED souscrit à la nécessité de continuer de soutenir les activités relatives au commerce et au développement en Afrique. La CNUCED et la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux viseraient à des efforts plus soutenus pour traduire les résultats des travaux de recherche en projets de coopération technique, mais toutes les propositions ne disposaient pas du financement nécessaire pour passer des recommandations à l'action. Des fonds supplémentaires devaient être mobilisés. Les avis sur les activités de coopération technique seraient transmis aux divisions concernées. Si les dépenses globales étaient restées constantes, à hauteur de 40 %, les dépenses d'appui régional et intrarégional étaient passées de 15 millions de dollars des États-Unis en 2017 à 17,5 millions de dollars en 2018.

H. Autres questions relatives au commerce et au développement

(Point 9 de l'ordre du jour)

87. La Directrice de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED a fait un exposé sur la situation du commerce mondial et ses conséquences pour le développement. La donne actuelle du commerce mondial était caractérisée par une montée des tensions commerciales et de l'incertitude concernant le système commercial multilatéral. En 2018, la croissance annuelle du commerce mondial avait été forte dans l'ensemble, bien qu'elle ait ralenti au second semestre. Le commerce des services avait sensiblement progressé en 2018. En 2019, la croissance du commerce avait connu une stagnation, conséquence directe de restrictions commerciales accrues, outre l'instabilité des prix des produits de base.

88. La CNUCED prévoyait un rythme de croissance inférieur à la croissance du produit intérieur brut. Les projections concernant le commerce mondial seraient probablement revues encore à la baisse. S'agissant des prévisions de l'Organisation mondiale du commerce, celles-ci avaient été nettement revues à la baisse pour 2019 et 2020. Les projections concernant la croissance en volume du commerce mondial des marchandises en 2019 avaient été réduites de 2,6 à 1,2 %. L'augmentation prévue en 2020 avait aussi été réduite, de 3 à 2,7 %.

89. La Division avait mené des travaux de recherche pour mettre en évidence les effets des tensions commerciales sur l'économie mondiale et l'évolution du commerce. Une augmentation du commerce ne contribuait guère à favoriser la production locale, mais provoquait plutôt un déplacement des courants commerciaux vers des pays tiers. Ces travaux montraient également qu'une augmentation des droits de douane, conjuguée aux effets de la décision du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de quitter l'Union européenne (le « Brexit »), potentiellement sans accord, pourrait avoir un effet négatif sur les exportations des pays en développement et des pays les moins avancés.

90. La situation économique actuelle était aggravée par les tensions résultant des changements climatiques et des catastrophes naturelles, s'exerçant sur la situation économique. Les risques associés aux changements climatiques accentuaient la vulnérabilité des pays en développement et des pays les moins avancés ; les petits États insulaires en développement comptaient parmi les plus vulnérables. Dans la perspective de la quinzième session de la Conférence, la question de la résilience climatique et de son intégration dans le cadre des politiques commerciales avait été inscrite parmi les priorités. Il était urgent de parvenir à des solutions capables de découpler les émissions du progrès économique pour éviter de compromettre la réalisation des objectifs de développement durable.

91. L'inclusivité devant permettre à chacun de bénéficier des retombées du commerce était un enjeu décisif compte tenu du peu de progrès dans la réalisation de la cible 17.11 des objectifs de développement durable – doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales. Remédier à la dépendance de ces pays à l'égard des produits de base constituait un domaine d'intervention prioritaire, a-t-on estimé, pour que la cible puisse être atteinte par la suite grâce à la diversification des exportations.

92. Enfin, la Directrice a appelé l'attention sur un nouveau domaine d'activité de la Division consacré au commerce illicite. La dynamique nécessaire pour poursuivre les travaux dans ce domaine s'était concrétisée à la suite d'un premier dialogue sur le commerce illicite organisé en juillet 2019.

93. Plusieurs groupes régionaux et représentants ont exprimé leur volonté de soutenir les travaux de la Division. Certains groupes régionaux ont souligné que les petits États insulaires en développement constituaient une priorité et invité à proposer des politiques pour aider ces pays à reconstruire leur économie de façon à la rendre plus résiliente face aux changements climatiques et, d'une manière générale, et recommandé en général de mener des activités plus ciblées dans ces pays.

94. Certains représentants ont estimé qu'avec l'assistance de la CNUCED, il y aurait lieu d'envisager des travaux centrés sur les problèmes des petits États insulaires en développement à la quinzième session de la Conférence. Un groupe régional a appelé l'attention sur la part des pays les moins avancés dans le commerce mondial et demandé des recommandations concrètes et un dialogue plus soutenu avec le secrétariat sur cette question, en estimant que les moyens de remédier au problème devaient aussi occuper une place centrale dans les textes issus de la Conférence.

I. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence

(Point 10 de l'ordre du jour)

95. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que la quinzième session de la Conférence offrait une chance historique de s'attaquer aux difficultés actuelles du multilatéralisme, en général, ainsi du commerce et du développement. D'après les enseignements de la quatorzième session de la Conférence, tenue à Nairobi, le Secrétaire général a invité les États membres à garantir une communication efficace entre les responsables aux niveaux technique et politique et souligné la nécessité de trouver un équilibre entre le rôle de facilitation du secrétariat de la CNUCED et le processus impulsé par les États membres. Il a aussi souligné qu'il importait de faire en sorte que le dialogue reste centré sur les questions de fond et d'éviter des débats prolongés sur les questions de procédure. Le Secrétaire général a aussi rappelé au Conseil la situation très différente dans laquelle aurait lieu la prochaine Conférence par rapport à la

quatorzième session : si celle-ci avait eu lieu à une époque de consensus au sujet du multilatéralisme après que les objectifs de développement durable eurent été acceptés, la prochaine Conférence aurait lieu sur fond de crise du multilatéralisme, de sorte que la quinzième session de la Conférence serait un moment décisif pour marquer un tournant quant aux moyens de réformer le multilatéralisme et de faire aboutir le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

96. Le Président du Conseil a rappelé aux États membres qu'un document officiel indiquant les principales étapes du processus préparatoire de la Conférence et les principales décisions que le Conseil aurait à prendre avait été distribué pour examen à la séance plénière de clôture. Les questions de procédure pouvaient être soulevées à cette occasion.

97. Plusieurs groupes régionaux ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à prendre part au processus préparatoire de la Conférence.

98. Un groupe régional a déclaré qu'il s'emploierait à favoriser des courants de communication efficaces en prévision de la Conférence et était disposé à débattre des moyens d'équilibrer les rôles respectifs du secrétariat et des États membres dans le processus préparatoire.

99. Un autre groupe régional a exprimé l'espoir que les travaux préparatoires de la Conférence aboutiraient à un document final pragmatique qui orienterait le programme de travail de la CNUCED pour les quatre années suivantes.

J. Séance plénière de clôture

100. À la séance plénière de clôture, le représentant d'un groupe régional et un autre représentant ont demandé le projet de conclusions concertées que le groupe régional avait proposé sur le point 6 de l'ordre du jour figure dans le résumé du Président². Un autre représentant a demandé que la proposition de son pays soit mentionnée au titre du point 2 de l'ordre du jour, demande qui a été appuyée par d'autres pays.

101. Le Président du Conseil a indiqué que les demandes concernant les mentions et les déclarations à inclure dans le résumé du Président seraient traitées conformément au règlement et à la pratique établie.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

102. À sa séance plénière d'ouverture, le 30 septembre 2019, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de la soixante-huitième réunion directive, publié sous la cote TD/B/EX(68)/1. L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. L'investissement au service du développement.
4. *Le développement économique en Afrique : « Made in Africa » – Les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain.*
5. Capter la valeur créée par l'économie numérique.

² Le projet de conclusions concertées au titre du point 6, concernant le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, a été présenté à une réunion du Bureau du Conseil (voir annexe I).

6. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
7. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
8. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
9. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Développement progressif du droit commercial international : rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
10. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence.
11. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.

103. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil du commerce et du développement a aussi élu M^{me} Charline van der Beek (Autriche) Vice-Présidente du Bureau, par anticipation de la nomination de membres du Bureau à sa soixante-sixième session en juin 2019. À la même séance, le Président du Conseil a aussi informé les États Membres de la constitution d'un nouveau groupe régional, l'Union économique eurasiatique, constitué de l'Arménie, du Bélarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Fédération de Russie. Le groupe devait actuellement être présidé par la Fédération de Russie.

104. Des représentants de certains des États membres du nouveau groupe régional ont souligné que la création de celui-ci était fondée sur le principe d'une adhésion volontaire et que des membres supplémentaires pourraient y adhérer. Ses États membres pouvaient aussi prendre la parole titre individuel et être membres d'autres groupes et restaient membres du Groupe D. Le groupe régional prévoyait de faire des contributions de fond aux travaux de la CNUCED, y compris à l'approche de la quinzième session de la Conférence.

B. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence

(Point 10 de l'ordre du jour)

105. À sa séance plénière de clôture, le 4 octobre 2019, à la suite de consultations dans le cadre d'une réunion du Bureau le 3 octobre 2019, le Conseil du commerce et du développement n'est pas parvenu à un consensus sur la création d'un comité préparatoire pour la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Président du Conseil a indiqué que procéduralement, si les États membres parvenaient à un accord avant la prochaine session du Conseil, une session extraordinaire devrait être convoquée en vue d'adopter une décision officielle sur la question.

106. Le représentant d'un groupe régional et des membres de délégations ont indiqué avoir besoin de temps pour examiner la proposition relative à la création du comité préparatoire. Un représentant a estimé qu'une proposition pourrait être prise en 2020.

C. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

(Point 11 de l'ordre du jour)

107. À sa sixième séance plénière, le 2 octobre 2019, le Conseil a approuvé quatre nouvelles demandes d'inscription sur la liste des organisations dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED au titre de la catégorie générale, présentées par International Pole and Line Foundation (TD/B/EX(68)/R.1), l'Association nationale de

protection des consommateurs (TD/B/EX(68)/R.2), l'Assemblée mondiale de la jeunesse (TD/B/EX(68)/R.3) et Action humaine pour le développement intégré au Sénégal (TD/B/EX(68)/R.4)³.

D. Questions diverses

(Point 12 de l'ordre du jour)

108. À la séance plénière de clôture du Conseil du commerce et du développement, le 4 octobre 2019, le Président du Conseil a présenté quatre questions à examiner.

109. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième réunion directive, qui se tiendra du 5 au 7 février 2020, tel qu'il figurait dans un document officiel distribué en séance (annexe II).

110. Le Conseil a aussi approuvé le thème et les questions d'orientation de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique (annexe III).

111. Le Conseil du commerce et du développement a décidé de recommander à l'Assemblée générale de convoquer une huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (voir chapitre I, section C).

112. Le Conseil a décidé d'élire M^{me} Makeda Antoine-Cambridge (Trinité-et-Tobago) membre de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2018-2019 et les incidences de ces cours, outre les membres élus à la soixante-sixième session du Conseil⁴.

E. Adoption du rapport

(Point 13 de l'ordre du jour)

113. Également à sa séance plénière de clôture, le Conseil du commerce et du développement a adopté le rapport de sa soixante-huitième réunion directive. Le rapport contiendrait toutes les mesures et décisions prises par le Conseil, y compris sur les questions de procédure et les questions connexes, et un résumé du Président sur les questions de fond, et rendrait compte également des délibérations de la séance plénière de clôture. Le Conseil a autorisé la Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport du Conseil à l'Assemblée générale, compte tenu des travaux de la séance plénière de clôture.

³ La liste actualisée des membres sera publiée sous la cote TD/B/NGO/LIST/26.

⁴ Voir TD/B/66/7, chapitre III, par. 86 et 87.

Annexe I

Projet de conclusions concertées sur le point 6 de l'ordre du jour, présenté par le Groupe des 77 et la Chine*

Le Conseil du commerce et du développement,

Ayant examiné le Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien : Évolution de l'économie du territoire palestinien occupé (TD/B/58/4), et l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi,

1. *Exprime* sa gratitude à la CNUCED pour son assistance et son soutien au peuple palestinien et les conclusions et les recommandations figurant dans le rapport ;

2. *Prend note* du fait que le programme de la CNUCED sur l'assistance au peuple palestinien fait partie des quatre domaines d'activité seulement de la CNUCED qui ont été mis en exergue dans le document TD/519/Add.2 à l'issue de la quatorzième session de la Conférence et qu'il a été décidé de « renforcer », et que l'alinéa dd) du paragraphe 55 de ce document n'a pas été appliqué et n'a pas été repris dans le projet de cadre stratégique et de budget-programme pour 2020 ;

3. *Prie* la CNUCED d'appliquer intégralement l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi en renforçant son programme d'assistance au peuple palestinien à l'aide de ressources humaines suffisantes et de ressources suffisantes au titre du budget ordinaire, et d'informer les États membres des progrès accomplis à cet égard à la prochaine session du groupe de travail.

* Le texte est reproduit tel qu'il a été reçu, sans avoir été revu par les services d'édition.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés : Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles.*
3. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-dix-neuvième session.
4. Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.
5. Rapport de la Commission du commerce et du développement.
6. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
7. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
8. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement.
9. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
10. Questions diverses.
11. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-neuvième réunion directive.

Annexe III

Thème et questions d'orientation de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Thème

Plateformes numériques et création de valeur dans les pays en développement :
Conséquences les politiques nationales et internationales

Questions d'orientation

- Comment les activités de l'économie numérique créent-elles de la valeur et quelles conséquences en tirer pour des pays se situant à divers niveaux de préparation au numérique ?
- Quelles perspectives de création de valeur les pays en développement peuvent-ils envisager dans des plateformes numériques mondiales, et quels obstacles doivent-ils surmonter à cet égard ?
- En quoi les politiques nationales peuvent-elles aider les pays à créer et à capter davantage de valeur, y compris en remédiant à la fracture numérique, en stimulant l'entrepreneuriat et en exploitant des plateformes numériques locales ?
- En quoi les politiques et la coopération internationales peuvent-elles favoriser une économie numérique plus inclusive ?

Annexe IV

Participation*

1. Les États membres ci-après du Conseil du commerce et du développement étaient représentés à la session :

Albanie	Lesotho
Allemagne	Lettonie
Arabie saoudite	Liban
Argentine	Macédoine du Nord
Autriche	Malaisie
Bahamas	Malawi
Bahreïn	Maldives
Bangladesh	Maroc
Barbade	Maurice
Bélarus	Mexique
Belgique	Mongolie
Bolivie (État plurinational de)	Monténégro
Bosnie-Herzégovine	Mozambique
Brésil	Myanmar
Brunéi Darussalam	Namibie
Bulgarie	Niger
Burkina Faso	Nigéria
Burundi	Oman
Cameroun	Ouganda
Chine	Pakistan
Chypre	Panama
Congo	Pays-Bas
Côte d'Ivoire	Pérou
Cuba	Philippines
Djibouti	Pologne
El Salvador	République de Corée
Équateur	République de Moldova
Espagne	République démocratique du Congo
État de Palestine	Sénégal
États-Unis d'Amérique	Serbie
Éthiopie	Sri Lanka
Fédération de Russie	Suisse
France	Tchéquie
Gabon	Thaïlande
Guatemala	Togo
Guyana	Trinité-et-Tobago
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Iraq	Ukraine
Jamaïque	Venezuela (République bolivarienne du)
Jordanie	Yémen
Kazakhstan	Zambie
Kenya	Zimbabwe
Koweït	

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(68)/INF.1.

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Ligue des États arabes
 - Organisation de la coopération islamique
 3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
 - Union internationale des télécommunications
 4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Catégorie générale*
 - International Network for Standardization of Higher Education Degrees
 - Organisation internationale des employeurs
 - Village Suisse ONG
-